



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil
relatif au
rapport annuel 2021 de la commission interparlementaire
de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)**

(Du 27 septembre 2022)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport annuel 2021 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR).

Une délégation de sept députées participe aux travaux de la CIP CSR. Cette délégation est composée de :

M ^{me} Amina Chouiter Djebaili	présidente de la délégation (S)
M ^{me} Céline Barrelet	(VertPOP)
M ^{me} Caroline Juillerat	(LR)
M ^{me} Adriana Ioset (jusqu'au 02.09.2022)	(VertPOP)
M ^{me} Marina Schneeberger (dès le 27.09.2022)	(VertPOP)
M ^{me} Brigitte Leitenberg	(VL-LC)
M ^{me} Patricia Borloz	(LR)
M ^{me} Garance La Fata	(S)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 27 septembre 2022, la commission des affaires extérieures a examiné le rapport de la CIP CSR portant sur l'année 2021. Elle n'a formulé aucune remarque.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présent-e-s lors de la séance du 27 septembre 2022.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 27 septembre 2022

Au nom de la commission
des affaires extérieures :

La présidente,
A. CLERC-BIRAMBEAU

La rapporteure,
A. CHOUITER DJEBAILI

Rapport annuel 2021 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)

Mesdames et Messieurs les Présidents des Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,

Mesdames et Messieurs les députés,

Conformément aux dispositions précisées ci-dessous, la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR) vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit de :

Peter Gasser	BE	Président 2021
Gaétan Emonet	FR	
Jean Romain	GE	
Vincent Eschmann	JU	Vice-président 2021
Amina Chouiter Djebaili	NE	
Fabien Deillon	VD	
Julien Dubuis	VS	

1. CADRE LÉGISLATIF

La Convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Elle institue un Espace romand de la formation qui s'intègre dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). La CSR reprend ainsi les dispositions contraignantes de l'accord suisse tout en étendant l'engagement des cantons romands à d'autres domaines de coopération obligatoire.

L'activité de la commission découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales généralisé, dès 2001 en Suisse romande, par « la Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger », accord remplacé en 2011 par la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (CoParl).

Le présent rapport annuel de la commission, à l'intention des parlements cantonaux, repose sur les dispositions contenues aux articles 20 à 25 du chapitre 5 de la CSR qui prévoient, en particulier, que la commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP).

2. SÉANCES DE LA CIP

Suite aux élections cantonales d'octobre 2020 dans le Jura, et en avril 2021 à Neuchâtel, les compositions de ces deux cantons ont été remaniées.

Durant l'année, le bureau s'est réuni à 4 reprises, le 17 février, le 3 mai et le 26 août par visioconférence, et le 14 octobre à Bienne. Malgré les restrictions sanitaires, le CIP-CSR s'est réunie à deux reprises en 2021. La première séance s'est déroulée le 10 mai en visioconférence et le 14 octobre à Bienne. Durant les deux séances plénières, en renvoyant aux PV qui s'y rapportent pour les détails, la CIP a traité des objets suivants, dans un ordre chronologique :

Séance du 10 mai 2021 :

L'enseignement de l'histoire

Étant donné la situation sanitaire, la commission n'avait pas pu aborder la thématique retenue pour 2020, c'est la raison pour laquelle ces présentations ont été reportées pour la plénière de mai. Mme Myriam Rebetez Giauque, enseignante de branches littéraires au collège des Terreaux à Neuchâtel et M. Jean-Jacques Aubert, professeur à l'Université de Neuchâtel ont fait chacun une présentation. À la suite des exposés, les participants ne se sont pas privés de poser de nombreuses questions.

Message du Président de la CIIP, M. Jean-Pierre Siggen

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'activité de la période 20-23, les membres de l'assemblée plénière avaient déclaré huit priorités politiques. M. Siggen est revenu sur trois domaines d'activité :

- *La mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'éducation numérique.* La principale mesure est désormais réalisée : le PER a été révisé. Adopté en plénière le 18 mars, l'éducation numérique s'articule autour de trois axes interdépendants que sont : usages, science informatique et médias. En se familiarisant avec ces trois dimensions, les élèves construiront peu à peu leur culture numérique.
- *L'inclusion scolaire et la gestion de la diversité.* Un travail important a été réalisé avec le projet d'adaptations des moyens d'enseignement pour en faciliter l'accès aux élèves à besoin spécifiques. Il s'agit pour l'instant des moyens en mathématiques, mais l'exercice se poursuivra pour les autres moyens.
- *La question des transitions.* Avec l'intégration de la CIIP au projet national « profil d'exigences.ch » mené par la CDIP, participation au développement d'outils qui accompagneront les élèves à la fin de leur scolarité obligatoire.

Séance du 14 octobre 2021 :

Lors de cette séance, ce sont les professeurs Jacques Dubochet, prix Nobel 2020 et François-Xavier Putallaz qui ont livré leurs réflexions, interventions hautement appréciées des participants.

Message du Président de la CIIP, M. Jean-Pierre Siggen

Outre les actions liées à la gestion de la crise sanitaire, plusieurs projets du programme d'activité 2020-2023 de la CIIP ont été menés à bien durant l'année. Le président en a cité trois à titre d'illustrations :

- Publication du PER-Éducation numérique
- Décision d'intégrer 2 éléments de l'évolution de la langue dans les moyens d'enseignement du français soit les 14 principes de l'orthographe rectifiée et du langage épïcène.
- Révision des ordonnances pour la formation du commerce et de la vente au niveau des langues 2 et 3.

3. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CIIP : ÉTAT DES LIEUX 2020 DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CSR)

Les points forts de l'année 2020 sont les suivants :

- Une nouvelle mise en page du rapport CIP CSR, plus condensée
- Coordination intercantonale et gestion de la crise sanitaire (formation et culture)
- Mise en place d'un système de contrôle interne
- Mise en œuvre du nouveau mandat de l'IRDP¹
- Révision du PER : éducation au numérique
- Révision du dispositif d'élaboration des MER²

¹ Institut de recherche et de documentation pédagogique

² Moyens d'enseignement romands

Les éléments principaux du rapport d'activité 2021 sont les suivants :

[art. 6 CSR] Tests de référence sur la base des standards nationaux : nouveau calendrier de la CDIP (PISA 2022 – enquête COFO 11ème 2023 – enquête COFO 4ème 2023 – PISA 2025).

[art. 9] Moyens d'enseignement et ressources didactiques : SHS (2021) et Maths (2022) en cours de finalisation ; projet Français cycles 1 et 2 en cours (1-2 et 5 mis à disposition en 2022) ; projet Français cycle 3 : en attente du nouveau dispositif ; évolutions pour 2021 : révision du dispositif d'élaboration des MER, publication de MER adaptés aux élèves à besoins spécifiques.

[art. 10] Portfolios : la version électronique du PEL III³ pour les jeunes de 15 ans et plus a paru début 2012. Elle est adaptée aux diverses filières du secondaire II et à leurs besoins spécifiques ; le PEL II pour les jeunes entre 12 et 15 ans est en voie d'introduction selon les décisions prises dans chacun des cantons, lesquels organisent également des modules de formation.

[art. 12] Formation initiale des enseignants : en ce qui concerne la structure des formations, aussi bien au primaire qu'au secondaire I et II, on constate une grande stabilité sur les questions de profils et durées des formations aussi bien que sur les aspects concernant les conditions d'admission ; référentiel de compétences romand pour la formation des enseignants à l'éducation numérique ; nouveau règlement de reconnaissance de la CDIP.

[art. 13] Formation continue des enseignants : les stratégies, les calendriers et les investissements en termes de formation continue demeurent toutefois des prérogatives strictement cantonales ; sur la base d'un premier rapport déposé en avril 2018, l'AP-CIIP a prolongé un mandat de réflexion confié à la CLFE⁴ pour analyser les possibilités de développer les diverses phases de la formation continue et pour étudier la possibilité d'assurer la reconnaissance sur le plan romand de certaines formations complémentaires.

[art. 14] Formation des cadres scolaires : la COFORDIF⁵ a mis en place les améliorations et les compléments souhaités, notamment sur les demandes d'adaptation et d'évolution des contenus de la formation sur les sujets suivants : adéquation des contenus de la FORDIF avec les préoccupations du terrain, promotion et prévention de la santé, prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, évolution de l'éducation numérique ; en ce qui concerne l'évolution de l'offre et de son attractivité, la COFORDIF s'est penchée sur : la validation des acquis en lien avec des compétences de direction, de nouvelles modalités de formation du cursus d'étude DAS, des offres adaptées de formation continue, l'évolution des besoins futurs en personnel de direction d'établissement.

[art. 15] Épreuves romandes/banque d'items : la priorité y est portée sur la constitution d'une banque d'items de bonne qualité et validés, à laquelle les services d'enseignement et les enseignants individuellement pourront avoir accès en ligne selon des autorisations d'usage à définir. Cette banque d'items, portant dans un premier temps sur le français et les mathématiques, doit promouvoir une progression qualitative commune de l'évaluation et une articulation entre les instruments utilisés à chaque niveau (discipline, classe, établissement, canton, région, CDIP). Durant l'année 2019, des prétests ont été passés auprès d'élèves de 8e année dans le but de vérifier l'adéquation d'une série d'items et d'esquisser un dispositif de sélection de ceux-ci, afin qu'ils soient praticables sur le plan intercantonal. Ces premiers résultats sont discutés dans la commission EPROCOT⁶, laquelle proposera également des modalités pour une mise à disposition d'items aux enseignants (2021).

[art. 16] Profils de connaissance/compétences (PCC) : en 2019, un groupe romand composé de membres de différentes conférences (scolarité obligatoire, orientation, post-obligatoire, enseignement spécialisé) a été mandaté pour poursuivre les réflexions, en s'appuyant sur les principaux constats issus du colloque susmentionné. Le développement d'un outil d'accompagnement destiné à soutenir tous les élèves vers l'entrée en profession doit également être exploré. Le PCC romand est intégré au projet national « *Profil d'exigences* ».

Plusieurs députés se sont inquiétés du temps passé par les jeunes devant des écrans en lien avec l'éducation numérique. L'augmentation des inégalités scolaires causées par la pandémie a

³ Portfolio européen des langues

⁴ Conférence latine de la formation des enseignants et des cadres

⁵ Commission de coordination et de surveillance du mandat de formation des directeurs et directrices de formation

⁶ Épreuves romandes communes

également été relevée. Il est encore précisé que pour les HEP, ce ne sont plus les titres qui sont reconnus, mais c'est l'école qui est accréditée.

4. BUDGET 2022 DE LA CIIP

Le budget couvrant le secrétariat général et l'IRDP est adopté. Il se monte à CHF 6'159'910 et comporte 23.3 postes permanents et 3.15 postes sous contrats de droit privé. Les mesures d'économies demandées par l'AP-CIIP ont été réalisées. Les cantons financent à hauteur de 5'503'660.- (sans indexation).

Les cantons contribuent au fonctionnement du *Glossaire des patois romands* pour CHF 260'000 (sans indexation).

L'excédent de charges de CHF 106'250 est comblé par l'utilisation des fonds propres directement affectés au projet EPROCOM/banque d'items et Livre +.

- UMER-SO (contributions remboursables) : budget 2021 de l'Unité des moyens d'enseignement romands pour la scolarité obligatoire est adopté (CHF 17'021'100 de charges d'exploitation et CHF 5'082'000 de dépenses d'investissement ; 8.6 postes permanents et 0.5 poste sous contrat de droit privé). Sous réserve de l'avancement des projets et des commandes effectives des cantons, une contribution remboursable de CHF 2'909'300 est versée. L'AP-CIIP a également autorisé l'ouverture de fonds propres pour la Taskforce MERNUM. Le remboursement au canton se fera comme prévu en 2024.
- UMER-FP (subvention du SEFRI⁷) : budget de l'Unité des moyens d'enseignement romands et tessinois pour la formation professionnelle s'élève à CHF 2'987'400 (1.1 poste permanent et 1 poste sous contrat de droit privé). Rappel : pas de contribution cantonale.

5. COMPTES 2020

Les comptes 2020 du Secrétariat général de la Conférence ont été adoptés par l'AP-CIIP en mai 2021.

Le résultat opérationnel pour le Secrétariat général montre un excédent de charges de CHF 69'674 (au budget CHF 312'540) (Premières mesures d'économies et effet COVID)

Compte tenu de l'utilisation du fonds propre EPROCOM/banque d'items, l'excédent passe à CHF 4'051 qui est prélevé sur les capitaux propres.

- UMER-SO : le résultat opérationnel pour la scolarité obligatoire (UMER-SO) montre excédent de charges de CHF 8'823.25 (au budget, un excédent de charges de CHF 149'600). La contribution remboursable versée par les cantons en 2020 s'élève à CHF 3'665'600. Elle permet à l'UMER-SO d'assurer ses besoins de liquidités dans cette phase intensive de réalisation des moyens d'enseignement Moyens produits par l'UMER-SO : SHS, Maths, Français. L'inversion de la balance financière est prévue pour 2024.
- UMER-FP : le résultat opérationnel pour la formation professionnelle (UMER-FP) montre un excédent de revenus de CHF 231'778.59 sur un budget équilibré. Depuis 2020 et durant ces prochaines années, la réserve est utilisée pour deux projets jugés très importants par les organes concernés : le développement d'une nouvelle plateforme numérique; la révision complète de la Collection du Commerce selon ordonnance du SEFRI (décision AP 19.11.2020).

6. ÉLECTIONS

Pour l'année 2022, c'est M. Vincent Eschmann qui occupera la présidence et la vice-présidence reviendra à Fribourg. Étant donné les élections cantonales, la nouvelle délégation proposera son ou sa candidate l'année prochaine.

⁷ Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation

7. INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

Postulat de Jean-Claude Guyot (NE) : Pour une formation en langue adéquate pour les étudiants de la HEP

- Travaux d'analyse de nos organes et groupes de responsables pédagogiques L2
- Rapport en cours de rédaction sera soumis à la CSG en novembre

Suivi du Postulat de Peter Gasser (BE) : Traduction et adaptation du « Kompetenzraster » (profil de compétences) bernois

- Rapport de l'AP-CIIP transmis le 11 novembre 2019
- Intégration dans le projet national *Profilsd'exigences.ch* de l'USAM et de la CDIP
- Subvention du SEFRI
- Un groupe de travail de la CIIP est à l'œuvre

Diverses questions ont été posées. D'une part concernant le degré d'autonomie de l'IRD, et surtout la question de l'orthographe rectifiée. Le président a proposé dès lors de ne pas entrer dans un immense débat, mais de reprendre cette thématique l'année prochaine de manière cadrée. M. Siggen a donné malgré tout quelques éléments. Il faut surtout relever que les futurs moyens ne sont pas imprimés, et ils sont en cours de rédaction. La CIIP ne veut pas réagir tant que les processus parlementaires sont en cours. La séance du mois de juin 2022 devrait permettre d'y voir plus clair.

8. CONCLUSION RECOMMANDATION FINALE

La Commission interparlementaire de contrôle de la CSR recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information de la CIIP, présenté conformément à l'art. 20 de la Convention scolaire romande.

Bévilard, le 10 mai 2022

Le Président 2021 de la CIP CSR
Peter Gasser